

Statistiques extérieures

# Balance des paiements et investissements directs à l'étranger

Newsletter  
n°2  
Janvier 2019

tél. + 32 2 221 40 99 — e-mail [sxselect@nbb.be](mailto:sxselect@nbb.be)

## 1. OneGate

L'application OneGate, par laquelle les déclarations des entreprises sont envoyées, a été adaptée fin décembre 2018.

**! Elle est accessible via Chrome, Edge et Firefox. Internet Explorer est déconseillé.**

Plus d'information sur le [site Onegate](#) et dans ces documents :

- [Phase de transition de l'interface actuelle vers le nouveau OneGate](#)
- [Guide de démarrage rapide](#)

**Si vous rencontrez des problèmes**, veuillez tout d'abord consulter le [guide pour des problèmes techniques éventuels](#) qui vous indique les cas les plus fréquents.

Pour tout autre type de requête, merci de contacter le [servicedesk@nbb.be](mailto:servicedesk@nbb.be) en donnant le détail nécessaire (message d'erreur affiché, copie d'écran, ...).

## 2. Déclarations statistiques et dépôt des comptes annuels



**Respectez les délais !**

Les délais statistiques sont **indépendants** des délais des comptes annuels.

	Déclarations statistiques de la Balance des paiements	Comptes annuels
<b>Fondement juridique</b>	<a href="#">Loi relative à la Balance des paiements du 28 février 2002</a>	<a href="#">Code des sociétés</a>
<b>Confidentialité</b>	<p><b>Oui</b></p> <p>Accès aux données individuelles restreint aux personnes habilitées – uniquement dans le cadre de statistiques ou études.</p> <p>Aucune divulgation de données individuelles au public !</p>	<p><b>Non</b></p> <p>Accès public aux données individuelles.</p>

	<b>Déclarations statistiques de la Balance des paiements</b>	<b>Comptes annuels</b>
<b>Délais</b>	<p><b><u>Au plus tard pour le 20 du mois qui suit la période concernée</u></b></p> <p>Par exemple, pour une déclaration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>mensuelle</u> : l'échéance pour les données du mois de janvier est le 20 février.</li> <li>- <u>trimestrielle</u> : l'échéance est le 20 avril pour le premier trimestre.</li> <li>- <u>annuelle</u> : l'échéance est le 20 janvier.</li> </ul> <p><u>Exception</u> : L'échéance est le 31 mai de l'année qui suit pour les déclarations sur les investissements à l'étranger relatives aux résultats (R*3FDI) et aux encours (S*3FDI, S*3FAT et S*3FOI) – voir liste ci-dessous.</p>	<p>Les comptes annuels sont attendus au plus tard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les <b>30 jours</b> après l'approbation par l'assemblée générale et</li> <li>- <b>7 mois</b> après la date de clôture de l'exercice.</li> </ul>

## 2.1 Liste des déclarations nécessaires à l'établissement de la balance des paiements – relations avec l'étranger :

### 2.1.1 INVESTISSEMENTS AVEC L'ÉTRANGER

<b>Code</b>	<b>Dénomination</b>
GRPFDI	Structure du groupe
F13FDI / F33FDI / F43FDI	Flux des investissements directs
S13FDI / S23FDI / S33FDI / S43FDI	Encours des investissements directs
R13FDI / R23FDI / R33FDI / R43FDI	Résultats des investissements directs et encours des fonds propres des entreprises non-résidentes détenues indirectement
S13FAT / S23FAT / S33FAT / S43FAT	Foreign Affiliates Trade Statistics (données FATS)
F13FOI / F33FOI / F43FOI / F53FOI	Flux des investissements divers
S13FOI / S33FOI / S43FOI / S53FOI / S63FOI	Encours des investissements divers

### 2.1.2 SERVICES AVEC L'ÉTRANGER

<b>Code</b>	<b>Dénomination</b>
F01DGS & F02CMS	Services et transferts
F02TRA	Tours opérateurs
F02BRO	Intermédiaires d'assurances
F02CCI	Cartes de paiements

Code	Dénomination
F01MER	Négoce triangulaire
F01ENE	Énergie
S03CCR	Dettes et créances sur opérations de marchandises
F02INS	Entreprises d'assurances et de réassurances
F02OFI	Institutions de retraite professionnelle
F01PKI	Etablissements de crédit
L01PKI	Liste des clients résidents et du nombre d'opérations
F01MTR	Transmissions de fonds avec l'étranger

### 3. Gestionnaire de dossier

À chaque entreprise redevable de statistiques est assigné un gestionnaire de dossier. N'hésitez pas à le contacter en cas de problème.

Vous trouverez ses coordonnées :

- dans OneGate via le menu « Rapports » et
- dans la plupart des courriers que nous vous envoyons.

Vous pouvez également utiliser les adresses e-mail suivantes pour les questions concernant :

- les obligations en tant que déclarant : [sxselect@nbb.be](mailto:sxselect@nbb.be)
- OneGate
  - o l'accès à l'application : [access.onegate@nbb.be](mailto:access.onegate@nbb.be)
  - o la déclaration : [sxcollect@nbb.be](mailto:sxcollect@nbb.be)
  - o des problèmes techniques : [servicedesk@nbb.be](mailto:servicedesk@nbb.be)